

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. **L'entrée au collège CHAMINADE** se fait uniquement en **sixième (6^e)** et en **seconde (2^{de})**. Les recrutements se font sur étude du dossier. Une fiche de préinscription est disponible au Secrétariat dès le mois d'Avril. Frais de préinscription : **2000 frs CFA**. Cette fiche est à déposer au secrétariat après la proclamation des résultats du CEPD et du BEPC. La liste des élèves retenus sera affichée dans la première semaine du mois de septembre.
2. Dans les autres classes, les effectifs sont en principe au complet. Les élèves qui sont autorisés à reprendre les classes de sixième, cinquième, quatrième et seconde et qui souhaiteraient continuer au Collège Chaminade, devront se réinscrire dès réception de leurs bulletins.
3. Le collège dispose d'un internat de garçons, de sixième en terminale. L'internat dispose également d'une cantine.
4. Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves contre le versement au comptant de **90 000 frs CFA**. De ceux qui le peuvent, il n'est pas exclu de donner plus; cela permettra ainsi d'aider ceux qui peuvent moins ou ne le peuvent pas du tout. Le montant indiqué comprend en même temps les frais d'informatique et d'infirmerie.
5. Pour les parents qui ne peuvent assurer le **versement de ces frais scolaires** en une seule tranche, il est prévu un versement en trois tranches : au retrait des manuels scolaires, **50 000 Frs CFA** au moins ; à la reprise du second trimestre en janvier, **30 000 Frs CFA** et au mois d'avril (à la reprise du troisième trimestre), **10 000 Frs CFA**. Pour toute demande de sursis, s'adresser à la Direction.
6. Pour tout retrait de courrier, de livres (à la bibliothèque), etc., **la carte d'identité scolaire est exigée**. Celle-ci est fournie par le Collège, un mois après la rentrée contre le versement au comptant de la somme de **1 000 frs CFA**. **Durée de validité** : 3 ans (6^e-5^e- 4^e) ; 1 an pour les autres classes.
7. **Le cahier de correspondance** : Après quelques années d'expérience concluante, nous pensons que cette pratique est dorénavant un acquis. Le carnet est fourni aux élèves du premier cycle et des classes de seconde dès la rentrée.
8. **Tenue vestimentaire** : chaque élève doit avoir au moins une tenue officielle en bon état: chemise et pantalon kaki pour les garçons, corsage blanc à col simple et jupe kaki pour les filles. Seul le «**T-shirt**» du Collège Chaminade est autorisé pour les après-midi. Le port du logo du collège est exigé. Il est disponible à la librairie et au secrétariat au prix de **300 frs CFA**. Toutes les tenues sont faites dans un esprit de simplicité (Voir les standards en annexe). Par ailleurs, les cheveux doivent être coupés, aussi bien pour les garçons que pour les filles.
9. **Education physique et sportive** : elle implique la participation de tous les élèves, revêtus de la **tenue spécifique requise (art. 13 du règlement intérieur du Collège)**. Afin de créer, dès la rentrée, les conditions optimales pour le déroulement des séances d'EPS, le Collège se charge d'octroyer à chaque élève selon son niveau de classe et sa taille une tenue sportive au logo et aux initiales du Collège avec une contrepartie que l'établissement se chargera de recouvrer selon les charges d'exécution requises ; le montant devant équivaloir à la moyenne ordinaire d'achat d'une tenue de sport. Les dispensés devront fournir à la rentrée les certificats de dispense.
10. En principe, les élèves n'ont pas besoin de répétiteurs pour réussir leurs études. Si, occasionnellement, besoin en était, il leur est déconseillé de prendre un professeur qu'ils ont déjà en classe pour des **répétitions payantes**.
11. **Promotions**: Pour toutes les classes de passage, une moyenne annuelle de **10.00 est exigée** pour le passage en classe supérieure. Entre **09.00 et 09.99**, il est permis de reprendre la classe. Un seul redoublement est autorisé par cycle. Le passage en classe supérieure ou à un niveau supérieur des élèves en classes d'examen est déterminé par la réussite à l'examen et par la moyenne de classe.
12. Le collège organise des activités parascolaires : retraites spirituelles à ALEDJO (second cycle), sorties pédagogiques et d'inspiration (Terminales), pèlerinages, etc. Ces activités peuvent engendrer des frais supplémentaires !
13. **Le téléphone portable** est interdit au sein du Collège. Ceux qui, pour des raisons de distance, sont obligés de venir à **moto**, devront impérativement, à la rentrée, prendre contact avec la Direction. Ceux qui sont autorisés à venir avec vélos ou motos, les phares, les freins et l'antivol sont au moins exigés. L'établissement ne peut être tenu pour responsable de vol d'un vélo ou d'une moto.
14. **Le vivre ensemble** : Le Collège Chaminade est un établissement confessionnel catholique. Cependant, il est ouvert à tous et accueille tous, sans distinction de religion dans une perspective de l'esprit de famille. Le minimum qu'il attend donc de chacun est la participation par la présence effective aux célébrations eucharistiques et autres rencontres organisées dans le cadre de l'établissement et dans l'intérêt de tous ses bénéficiaires.